

Résolution lue à Tavannes le 8 juin 1996 à l'occasion  
de la 32ème Fête de la jeunesse jurassienne

## **Réunie en assemblée populaire le 8 juin 1996 à Tavannes à l'occasion de sa 32ème Fête, la jeunesse jurassienne :**

- réaffirme qu'une solution à la Question jurassienne ne saurait être trouvée en dehors d'un partage de pouvoirs. Les Jurassiens du sud doivent être maître de leur destinée et doivent donc disposer du pouvoir institutionnel de décider de leurs affaires;
- constate que l'Assemblée interjurassienne dans ses structures actuelles est incapable de régler le conflit jurassien. Elle n'a aucun pouvoir de décision et les Probernois s'ingénient à la paralyser;
- met au défi les députés Probernois de révéler ouvertement leurs véritables intentions, à savoir s'engager pour une Assemblée interjurassienne qui disposerait d'un pouvoir de décision ou défendre l'Ours de Berne au mépris des intérêts vitaux du Jura-Sud;
- exige des autorités fédérales qu'elles prennent leurs responsabilités en convoquant dans les plus brefs délais une commission tripartite en vue de la négociation d'un nouvel accord;
- met en garde les autorités fédérales que la situation actuelle du statu quo est propre à engendrer les pires troubles;
- apporte son soutien au peuple tibétain dans sa lutte pour l'indépendance de son pays et condamne les exactions de toutes sortes commises à son encontre par le pouvoir chinois.